

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ANNÉE 2023



CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

A. La demande

- Lettre adressée au maire
- Le présent dossier contenant 2 annexes (une notice explicative est disponible sur www.mairie-ramonville.fr)

B. Les pièces administratives suivantes

Obligatoirement

- Composition du bureau et du Conseil d'Administration
- Compte rendu de la dernière AG et / ou procès-verbal
- Rapports moral, d'activité et financier
- Relevé d'identité bancaire (même si inchangé)
- Statuts, Règlement Intérieur, Siège social (*si modifications par rapport à N-1*)
- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations concernées
- L'attestation sur l'honneur signée (page 14 du présent dossier)

Si non remis à ce jour :

- Charte de la Laïcité et Charte de la Vie Associative signées (disponibles sur le site www.mairie-ramonville.fr)

Le cas échéant :

- Récépissé de création de l'association (pour la première demande)
- Justificatifs des demandes de financement auprès d'autres collectivités ou organismes (copie de la demande) et leurs réponses éventuelles.

**Le dossier dûment complété doit être déposé au
Pôle Animations locales, sportives et associatives – Mairie Principale
EN UN SEUL EXEMPLAIRE**

OU

envoyé par mail à animations.locales@mairie-ramonville.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2023

1.1 FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

Objet de l'association : (en 1-2 lignes)
.....
.....

Activité principale :

Activités secondaires :

Type d'association :

Culturelle/Art Sociale/humanitaire Enfance/jeunesse Sportive
Environnement Vie de quartier Loisirs Autre

Adresse du siège de l'association :
.....

Téléphone : **Adresse électronique :**

Site internet : http : //.....

Adresse postale de l'association (si différente du siège) :
.....

Interlocuteur /trice:(précisez sa fonction)

Téléphone :

Permanences (jours, heures et lieux):
.....

Accord de parution sur les supports de communication Mairie OUI / NON

Signature

Adhésion à l'association = montant :€

Conditions d'accès à vos activités et/ou prestations : (un seul choix possible)

Cotisation unique ou Cotisations différenciées (selon revenus, âge...)
 Participation symbolique Gratuité

Date de création de l'association : **N°RNA W**.....

N° Siret : (Indispensable pour recevoir une subvention)

Date / Période de l'AG annuelle :

Agrément jeunesse et sports oui ----- non N° :

L'association est-elle déclarée officiellement d'utilité publique : oui ----- non

L'association est-elle affiliée à une fédération ? oui ----- non Laquelle ?

L'association fait-elle appel à un expert-comptable ? oui ----- non

VALORISATION = Contributions en nature octroyées à l'association (à remplir obligatoirement)

Demande ponctuelle de salle municipale à Ramonville oui non

Convention de prêt de salle à l'année oui non

Demande de prêt de matériel à la municipalité oui non

Subvention municipale oui non

Personnel municipal mis à disposition oui non

Utilisation du photocopieur oui non

Autres prestations municipales oui non

Lesquelles :

Dirigeants :

<u>Nom-Prénom</u>	<u>Tél fixe</u>	<u>Portable</u>	<u>E-mail</u>	<u>Adresse</u>
<i>Président-e</i>				
<i>Trésorier-e</i>				
<i>Secrétaire</i>				
<i>Autre mode de gouvernance (précisez) :</i>				

Renseignements :

	Hommes	Femmes	Total	N-1
--	---------------	---------------	--------------	------------

Membres du CA :

Nombre de total au C.A.				
Dont Ramonvillois /es				

Adhérents (qui payent l'adhésion à l'asso)

Nombre total				
Dont Ramonvillois /es				
Dont personnes handicapés /ées				
Dont seniors (+ de 60 ans)				

Usagers (qui utilisent les services de l'association, si différent des adhérents)

Nombre total				
Dont Ramonvillois /es				
Dont personnes handicapés /ées				
Dont jeunes de moins de 11 ans (asso sportives)				
Dont jeunes de 12 à 18 ans (asso sportives)				
Dont jeunes de plus de 18 ans (asso sportives)				
Dont seniors (+ de 60 ans)				

Salariés-es : à remplir obligatoirement

Nombre total de salariés (en nbr de postes)				
Nombre total de salariés en ETP				
Nombre CDI				
Nombre d'emplois aidés				

Bénévoles : à remplir obligatoirement

Nombre total de bénévoles				
----------------------------------	--	--	--	--

Associations sportives : niveaux de pratique (départemental – régional – national) :

--

Manifestations annuelles, tournois, festivités (date et descriptif) :

--

1.2 PRÉSENTATION GLOBALE DE VOTRE ASSOCIATION

Quels sont les objectifs prioritaires que vous poursuivez au sein de votre association ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quel est le public bénéficiaire de votre projet (caractéristiques, nombre...) ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les moyens mis en œuvre qui concourent à la réussite de votre projet ?

.....
.....
.....
.....
.....

Zone géographique ou territoire de réalisation de votre projet :

.....
.....
.....

Actions prévues dans le cadre du projet global de votre association :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisions sur leur déroulement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En quoi le projet de l'association est-il complémentaire avec les axes prioritaires de la commune ?

.....
.....
.....
.....
.....

Comment l'association implique-t-elle ses adhérents en dehors des instances obligatoires (réunions régulières, consultations des adhérents, démarche participative) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'association met-elle en œuvre des actions de communication auprès des Ramonvillois en vue de les faire adhérer et participer à la vie de l'association ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre association participe-t-elle à une ou plusieurs instances locales (Conseil de la vie associative, Assemblée citoyenne, etc...) ?

.....
.....
.....
.....

Votre association met-elle en œuvre des actions de mutualisation ou de solidarité avec les autres associations ou acteurs de la commune ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'association met-elle en œuvre des actions en faveur des échanges intergénérationnels ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(En complément, vous pouvez rajouter certains documents qui nous permettront de mieux connaître vos activités et vos projets.)

2. FICHE RÉCAPITULATIVE – DEMANDE(S) DE SUBVENTION

Madame ou Monsieur.....

agissant en tant que représentant légal de l'association dénommée :

Nom de l'association :.....

DE FONCTIONNEMENT

Sollicite la ville de Ramonville Saint-Agne l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 pour un montant de :

.....
en lettres

.....
en chiffres

Votre demande est-elle ?

une première demande

un renouvellement de demande

Pourcentage de la subvention demandée dans le budget prévisionnel total de l'association : %
(Attention, la part de la subvention ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel)

Afin d'étayer cette demande, merci de bien remplir la présentation globale de votre association (partie 1.2 ci-avant).

POUR UN ACHAT-INVESTISSEMENT

Sollicite la ville de Ramonville Saint Agne l'octroi d'une subvention achat-investissement au titre de l'année 2023 pour un montant de :

.....
en lettres

.....
en chiffres

Votre demande est-elle ?

une première demande

un renouvellement de demande

Pourcentage de la subvention demandée dans le budget prévisionnel de l'achat : %
(Attention, la subvention demandée ne peut être égale à 100% du devis d'achat ou de travaux)

POUR UN PROJET EXCEPTIONNEL

La commune subventionne uniquement les projets exceptionnels qui s'inscrivent dans une thématique choisie annuellement par la collectivité.

*Pour ces demandes vous disposez d'un dossier spécifique à télécharger sur le site www.mairie-ramonville.fr.
La date limite pour déposer ces dossiers est fixée au 28/02/23.*

2.2 POUR LES DEMANDES EN FONCTIONNEMENT DANS LE CAS D'UNE ASSOCIATION DE MOINS D'UN AN

Si l'association a été créée il y a moins d'un an, vous pouvez demander à recevoir une subvention au titre de l'aide à la création. Ce type de subvention ne peut être attribué qu'à deux associations maximum par an.

Pour quelles raisons demandez-vous une aide à la création ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.3 POUR LES DEMANDES EN FONCTIONNEMENT SUPÉRIEURES A 4000€

Les critères d'attribution des subventions supérieures à 4000€ imposent que l'association fournisse un prévisionnel sur 2 ans (joindre en annexe) ou que soient données les grandes orientations du projet de l'association (reconduction de projets, mise en œuvre de nouveaux projets...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.1 POUR UNE DEMANDE EN ACHAT-INVESTISSEMENT, PRÉSENTATION DU PROJET

Intitulé :

Date prévisionnelle d'achat :

Quels sont les objectifs visés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Combien de personnes en seront bénéficiaires (nature et nombre) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre projet d'achat ou d'investissement prend-il en compte le développement durable (circuits courts, recyclage, mobilités douces...) ? A-t-il vocation à être mutualisé avec d'autres associations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veuillez noter toute indication complémentaire qui vous semblerait pertinente :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En complément, merci de fournir toutes les pièces justificatives concernant votre projet d'achat : devis, facture...

ATTENTION :

Le montant de la subvention demandée en achat-investissement est à inclure dans le BUDGET PRÉVISIONNEL. Ce montant ne peut pas être égal à 100% du coût de l'achat.

Un achat ne pourra pas être subventionné s'il est déjà disponible en mutualisation. De la même façon, un achat subventionné doit pouvoir être mutualisé.

3.2 BILAN D'ACTIVITÉ

(A renseigner succinctement et joindre le rapport d'activité de l'association)

Les objectifs et leur réalisation

Objectifs de l'association pour l'année (ou saison sportive) écoulée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Public ciblé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour les associations sportives seulement, liste des équipes engagées, niveau de compétition :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions spécifiques dans certaines thématiques

Questions concernant tous les secteurs associatifs :

Actions menées en faveur de l'écoresponsabilité : à renseigner obligatoirement (circuits courts, lutte contre le gaspillage, réduction des déchets, économies d'énergie...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions réalisées en faveur des quartiers prioritaires SUR RAMONVILLE (ex. : médiation culturelle) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions réalisées en faveur de publics spécifiques (jeune public, public isolé...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions réalisées en faveur de l'emploi (création, maintien) et de la formation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions menées en faveur de la professionnalisation de l'association (ex : formation des dirigeants, mutualisations ou partenariats avec d'autres associations) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions de coopération avec d'autres acteurs de la ville (culture, éducation, social...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Questions par secteur associatif (cocher et préciser dans le cadre ci-dessous ou sur papier libre) :

Secteur sportif :

Dans le cas des associations sportives, merci de décrire :

- Vos actions à portée éducative
- Vos activités favorisant la cohésion sociale
- Vos actions en direction des Ramonvillois pour la pratique du sport
- Vos actions à portée inclusive
- Vos actions en faveur du sport féminin, du sport santé, du sport pour les seniors
- Vos actions favorisant le rayonnement du territoire (attractivité, tourisme...)
- Vos projets en faveur de l'emploi et de la formation

Secteur culturel :

Dans le cas d'une association culturelle, merci de préciser :

- Si vous avez procédé à l'écriture concertée et approuvée d'un projet culturel
- Si vous menez des actions en faveur de l'accès à la culture pour tous
- S'il existe une politique tarifaire pour les spectacles ou les activités (tarifs adaptés, limités, gratuits, tarifs solidaires...).
- Si certaines actions mettent en valeur le patrimoine communal ou la création locale, ou encore qui participent au rayonnement culturel de Ramonville
- Si l'association développe un axe innovant, une démarche alternative, une expérimentation...

Secteur social :

- Votre activité est-elle liée à une politique de la commune ou à des besoins ponctuellement plus importants (crise) ?
- Quelle est votre politique tarifaire ?
- Avez-vous des liens avec les autres partenaires de la commune ?

Secteur de l'éducation :

- Votre association propose-t-elle des actions inscrites dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ?
- Pouvez-vous préciser quelles actions sont menées en faveur du soutien à la scolarité, du lien social et de l'écocitoyenneté ?

Secteur de l'économie sociale et solidaire :

- Votre association a-t-elle un but économique ?
- Si oui, sur quoi repose principalement vos ressources ?

Secteur de l'éducation populaire :

- Votre association appartient-elle à un réseau ou détient-elle un label ?

Secteur de la vie de quartier :

Si vous êtes une association de quartier, pouvez-vous préciser :

- Combien d'habitants sont impliqués dans l'association ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom et qualité) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Demande une subvention de fonctionnement d'un montant de€

Demande une subvention pour un achat de€

-certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
-certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
-certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
-certifie exactes et sincères les informations financières figurant dans les tableaux financiers, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
-certifie sur l'honneur que l'association n'a pas reçu un montant d'aides publiques, sur ces trois dernières années, supérieur à 200 000 € ;
-s'engage à transmettre un compte rendu d'activités et financier dans les 6 mois après la fin de l'exercice.
-s'engage à respecter la Charte de Laïcité et la Charte de la Vie Associative

Fait à Ramonville Saint-Agne le

Signature

Attention :

Le dépôt d'une demande de subvention ne vaut pas acceptation par la Ville de Ramonville Saint Agne de ladite demande. L'octroi de la subvention au porteur du projet est acté par délibération du Conseil Municipal.

En conséquence il est rappelé au porteur de projet que le démarrage du projet avant que le Conseil Municipal n'ait délibéré **se fait aux risques et périls du demandeur**. Le porteur de projet est seul responsable des actions qu'il mène. En cas de refus de la subvention, la Ville de Ramonville Saint Agne ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

Les associations bénéficiant de subventions sont soumises à **trois types d'obligations principales** :

Contrôle de la commune

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.

Nécessité de certification du bilan

Il est impératif que toute association qui a bénéficié de la part de la commune d'une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % de son budget, établisse chaque année un bilan certifié conforme par le président de l'association et par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes ; la commune étant tenue d'annexer ce document à son budget (code général des collectivités territoriales article L 2313-1 4° c).

La nomination d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire dans certains cas

Concerne toute association ayant reçu de l'État, ou de ses établissements publics, ou des collectivités locales, une subvention dont le montant atteint ou dépasse 153 000 € (décret n° 93-568 du 27 mars 1993) conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n° 2006-335 du 21 mars 2006 conforté par le décret n° 2007-644 du 30 avril 2007.

De plus, l'article 10de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, a complété plusieurs textes récents touchant à l'organisation des relations entre les collectivités locales et les associations (loi n° 92-125 du 6 février 1992 et 93-122 du 29 janvier 1993). Elle impose un conventionnement au-delà d'un seuil de subvention et fixe les règles d'information du public. Si la subvention est supérieure à 23.000 €, une convention entre la Ville et l'association est établi. La convention décrit le projet de l'association et fixe les engagements réciproques et de la Ville et de l'association, notamment les règles de contrôle.

Toute fausse déclaration est passible d'une peine d'emprisonnement et d'amende prévues par l'article 441.6 et 441.7 du code pénal.

ANNEXE 1
BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Exercice concerné par la demande : du au

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir / ne pas indiquer les centimes d'euros / le budget prévisionnel doit être à l'équilibre (charges = produits).

CHARGES		
comptes	Intitulé	Montant
600	Achats matières et fournitures	
604	Achats de prestations de services à l'extérieur	
610	Charges externes (location + entretien-réparations + doc)	
616	Primes d'assurances	
620	Autres services (publicité + poste + honoraires)	
625	Déplacement - missions - réceptions	
630	Impôts et taxes	
640	Charges de personnel (rémunérations + charges soc)	
650	Autres charges gestion courante	
660 +670	Charges financières + exceptionnelles	
680	Dotations aux amortissements - provisions	
Total des charges		
PRODUITS		
comptes	intitulé	montant
700	PRODUITS DES ACTIVITES, cotisations, prestations, ...	
740	SUBVENTIONS	
74 a	- Subvention prévisionnelle de la commune Fonctionnement	
	- Subvention prévisionnelle de la commune Investissement	
74 b	- Subvention Etat (quel ministère ?)	
74 c	- Subvention Conseil Régional	
74 d	- Subvention Conseil Départemental	
74 e	- Subvention Sicoval	
74 f	- Subventions autres (à préciser) :	
74 g	- Subventions européennes (fonds ?	
74 h	- Subventions ASP (emplois aidés)	
74 i	- Dons, legs, Mécénats, ...	
756	Adhésions	
770	Produits exceptionnels (:	
7XX	Autres produits	
Total des produits		

Nota : ♦ Le montant de la demande de subvention doit être porté à la ligne 74a
Toute association faisant une demande d'aide publique doit pouvoir fournir des documents comptables, sincères et respectant les principes du Plan Comptable des associations de 1999.

ANNEXE 2

COMPTE DE RÉSULTATS

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Si vous disposez d'un CR réalisé par un comptable, ne pas remplir, le joindre.

	CHARGES	Rappel exercice précédent	Exercice du au
comptes	intitulé		montant
600	Achats matières et fournitures		
604	Achats de prestations de services à l'extérieur		
610	Charges externes (location + entretien-réparation + doc)		
616	Primes d'assurances		
620	Autres services (publicité + poste + honoraires)		
625	Déplacement - missions - réceptions		
630	Impôts et taxes		
640	Charges de personnel (rémunérations + charges soc)		
650	Autres charges gestion courante		
660 +670	Charges financières + exceptionnelles		
680	Dotations aux amortissements - provisions		
Total des charges			
	PRODUITS	Rappel exercice précédent	Exercice du au
comptes	intitulé		montant
700	PRODUITS DES ACTIVITES, cotisations, prestations, ...		
740	SUBVENTIONS		
74 a	- Subvention Commune de Ramonville St-Agne (fonctionnement)		
	- Subvention Commune de Ramonville St-Agne (achat - investissement)		
	- Subvention Commune de Ramonville St-Agne (projet exceptionnel)		
74 b	- Subvention Etat (quel ministère ?).....		
74 c	- Subvention Conseil Régional		
74 d	- Subvention Conseil Départemental		
74 e	- Subvention Sicoval		
74 f.	- Subventions autres (à préciser) :		
74 g	- Subventions européennes (fonds ?))		
74 h	- Subventions ASP (emplois aidés)		
74 i	- Dons, legs, Mécénats, ...		
756	Adhésions		
770	Produits exceptionnels (.....)		
7XX	Autres produits		
Total des produits			
RESULTAT de clôture (Soit un déficit - ; soit un excédent +)			